

PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION ACADÉMIQUE 2019-2020 (Bilan pour 2018-2019 – Perspectives pour 2019-2020)

Depuis plusieurs années, la mise en œuvre d'une démarche globale de prévention des risques professionnels et des risques majeurs, dans l'académie de Paris, constitue une priorité déclinée dans ses programmes annuels de prévention. La prise en compte de l'amélioration des conditions de travail et de la notion de bien-être au travail s'inscrit dans les priorités académiques. La prévention des risques psychosociaux s'intègre dans cette démarche académique globale. Le CHSCT est une instance importante favorisant, entre autres, les débats et les échanges entre les différents acteurs impliqués dans la prévention des risques.

Bilan des actions menées en 2018-2019 par rapport aux orientations 2018-2019 du plan de prévention académique :

1. Renforcer le pilotage de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Le SPR a suivi de manière très ponctuelle les réponses apportées aux préconisations de l'inspecteur santé et sécurité au travail et à celles émises par le CHSCTA.

1-1 Former les personnels

La politique académique de santé et de sécurité au travail, la formation de l'encadrement et des acteurs opérationnels de la prévention s'est poursuivie :

- formation des nouveaux chefs d'établissement et des gestionnaires, novembre 2018
- formation des nouveaux directeurs d'école, juillet 2019
- formation des représentants des personnels du CHSCTA, mars et mai 2019

La formation de ces personnels à la prévention des risques, aux obligations légales et réglementaires a permis de rappeler certaines priorités : mise en place des PPMS, du DUERP, mise à disposition à l'ensemble des personnels du Registre santé et sécurité au travail et identification des Assistants de prévention.

Les PPMS devant être réactualisés en début d'année et présentés à l'ensemble de la communauté scolaire, un accompagnement est systématiquement effectué par le SPR auprès des nouveaux directeurs d'école et intérimaires. Cet accompagnement permet également d'apporter une aide à la tenue du registre de sécurité, aux Registres santé et sécurité au travail (RSST) ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail au travers d'informations et conseils.

Les Conseillers de prévention académiques, CPA, ont effectué de très nombreuses visites sur site tout au long de l'année :

- de septembre 2018 à décembre 2019 cette aide s'est adressée en priorité aux écoles,
- de janvier 2019 à juin 2019 les CPA ont pu recentrer leur mission en direction des établissements du second degré. Une aide à la réalisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a ainsi pu être apportée dans plusieurs collèges et lycées parisiens,

- les CPA ont assuré la formation, sur site, des nouveaux assistants de prévention d'EPLÉ,

La réactualisation et le renforcement du réseau des Assistants de prévention, AP, d'EPLÉ n'a pas pu faire l'objet d'un travail approfondi.

1-2 Évaluer et prévenir les risques

Les nouveaux chefs d'établissements et gestionnaires qui ont bénéficié de la formation à la santé et sécurité au travail en novembre 2018 ont été accompagné par les CPA, sur site, afin de préciser et mettre en œuvre des actions de prévention dans le cadre de la démarche globale de prévention : registre de sécurité, DUERP, PPMS, diagnostic de sécurité.

Plusieurs établissements scolaires, avec l'aide des CPA, ont recensé et évalué les risques de manière participative en analysant les situations de travail des personnels. Cela a permis, entre autre, de prendre en compte les risques psychosociaux, les risques liés à l'environnement de travail...

A l'issue de l'élaboration du DUERP un plan de prévention a finalisé ce travail d'évaluation.

1-3 Généraliser et élargir le pilotage académique

Des groupes de travail dédiés aux questions de santé et de sécurité ont été mis en place dans l'académie de Paris concernant : l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, élèves présentant des difficultés de comportement,

- l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, élèves présentant des difficultés de comportement,
- la prise en compte des conditions de travail des personnels d'encadrement administratif et pédagogique,

Les CHSCT ont été associés à ces travaux.

1.4 Associer le CHSCTA à l'identification des priorités académiques

Le CHSCTA a participé à l'analyse des risques professionnels, à l'occasion notamment de visites des services : visite d'une école maternelle dotée d'une Très petite section, TPS, d'un lycée professionnel.

1.5 Valider les PPMS par des exercices

Pour l'année scolaire 2018-2019, le principe d'un exercice PPMS intrusion-attentat global pour chaque niveau (1^{er} et 2^d degrés) a été retenu.

Pour le second degré, cet exercice global s'est déroulé avant les congés de la Toussaint.

Pour le premier degré, cet exercice global s'est déroulé au mois de novembre 2018, sur la période de l'interclasse, en liaison avec la DASCO.

1.6 – CHSCTA

Le SPR a été chargé de l'organisation des CHSCTA. 3 séances de l'instance ont eu lieu lors de l'année scolaire passée.

2 Prévenir les risques liés à la santé

2-1 Renforcer et optimiser le fonctionnement des services de médecine de prévention :

- Le service de prévention du rectorat de Paris poursuit sa recherche d'un médecin de prévention, jusque-là sans succès
- Une infirmière a rejoint l'équipe du service médical en faveur des élèves en décembre 2018. Elle a démissionné de ses fonctions en avril 2019.
- Les visites médicales à destination des agents de laboratoires se sont poursuivies : l'ensemble des agents de laboratoires ont été vus en visite médicale sur une période de 3 ans.

2.2 Prévenir les risques psychosociaux

Suite au premier plan d'action présenté en juin 2018 au CHSCTA, les groupes de travail thématiques ont été réunis à plusieurs reprises dans l'année pour suivre la mise en œuvre des actions proposées.

Un point global a été réalisé par le groupe de travail RPS en avril 2019 pour une première évaluation, des ajustements, et la prise en compte de nouveaux thèmes de réflexion.

Ces travaux ont donné lieu à une mise à jour du plan d'action pour l'année 2019/2020.

Le plan d'action a été mis à jour au 1^{er} septembre 2019 et présente 6 axes de prévention :

- Axe 1 : Accompagner les personnels du 1^{er} degré confrontés à des élèves avec difficultés de comportement
- Axe 2 : Accompagner les personnels confrontés aux violences au travail.
- Axe 3 : Favoriser l'accompagnement et l'intégration des nouveaux personnels
- Axe 4 : Favoriser la cohésion d'équipe et la collaboration
- Axe 5 : Identifier les bons interlocuteurs
- Axe 6 : Identifier les situations à risques psychosociaux

2-3 Prévenir les risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS) :

- La formation académique sur la prévention des TMS a été reconduite cette année encore

2-4 Risques professionnels :

- Poursuite de la campagne ministérielle de recensement des expositions à l'amiante : des courriers ont été envoyés à 3050 agents. 211 agents ont retourné le questionnaire. 6 agents ont été vus dans le cadre de cette campagne. 3 attestations ont été établies.

Orientations 2019-2020

Sans être développés dans les orientations 2019-2020 les objectifs des années précédentes restent bien évidemment en vigueur, les nouvelles orientations viennent renforcer le travail académique en matière de santé et sécurité au travail déjà mis en œuvre.

1. Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la gouvernance des académies

1.1 Renforcer la prévention des risques professionnels

- Formation des nouveaux chefs d'établissement et des gestionnaires,
- Formation des nouveaux directeurs d'école,
- Formation des représentants des personnels du CHSCTA,
- Projet de dématérialisation des RSST afin de faciliter l'analyse des signalements.

1.2 Initier des démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail

Les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) complètent les plans de prévention des RPS sur lesquels elles s'appuient.

Une réflexion pourra donc être menée au sein de l'académie de Paris pour initier une démarche de QVT, en lien avec les 6 axes de prévention du plan d'action. Les groupes de travail thématiques pourront donc élargir le champ de leurs travaux dans ce sens.

1.3 Systématiser la mise en œuvre d'actions de prévention en cas d'accidents de service, d'incidents graves ou de situations dégradées

Accidents de service, incidents graves, situations de travail dégradées : leur analyse permettra d'en identifier les causes et de mettre en œuvre des actions correctrices qui permettront de mettre à jour le DUERP :

- Analyser les accidents de travail par la méthodologie de l'arbre des causes,
 - Formation des représentants des personnels à cette méthodologie,
- Inciter les personnels à renseigner les RSST

1.4 Renforcer la prise en compte des risques liés aux bâtiments (amiante, qualité de l'air, plomb...)

Les obligations en matière de prévention des risques liés aux bâtiments incombent à la fois aux propriétaires des locaux et aux employeurs ; ces derniers restent toutefois les responsables de la santé et de la sécurité des agents placés sous leur autorité.

- Généraliser l'information des personnels sur la présence d'amiante, Dossier technique amiante, DTA,
- Formation des personnels d'encadrement au risque amiante
- Suivre l'évolution de la situation des écoles et établissements susceptibles d'être impactés par la pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame.

2- Développer une médecine de prévention pluridisciplinaire

2.1 Mieux faire connaître auprès de tous les agents de l'académie le service de médecine de prévention

2.2 Rechercher un médecin de prévention et un infirmier en santé au travail

2.3 Participation du service à des groupes de travail ou des séminaires inter-académique inter-catégoriel

2.4 Poursuivre le développement de la prévention des risques psychosociaux

La prévention des risques psychosociaux, qui reste une priorité ministérielle et de l'académie de Paris, nécessite de mobiliser des dispositifs académiques et des personnes ressources pour mettre en œuvre des actions de prévention.

Dans cette perspective, le plan d'action de l'académie de Paris a été mis à jour au 1er septembre 2019 et présente 6 axes de prévention :

- Axe 1 : Accompagner les personnels du 1er degré confrontés à des élèves avec difficultés de comportement,
- Axe 2 : Accompagner les personnels confrontés aux violences au travail,
- Axe 3 : Favoriser l'accompagnement et l'intégration des nouveaux personnels,
- Axe 4 : Favoriser la cohésion d'équipe et la collaboration,
- Axe 5 : Identifier les bons interlocuteurs,
- Axe 6 : Identifier les situations à risques psychosociaux.

Pour chaque axe de prévention, différentes actions sont prêtes à être mises en œuvre sur l'année à venir notamment des actions de formation, d'information et d'accompagnement, visant la prévention de la violence, la gestion d'équipe, le travail d'équipe, la collaboration en pluridisciplinarité, la communication.

Les actions de prévention des risques psychosociaux s'appuient également sur les outils d'identification et d'information que sont le registre santé et sécurité au travail et le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

2-5 Prévenir les risques liés aux troubles musculosquelettiques : poursuite des actions de formations et notamment sur les TMS pour les enseignants de maternelle

2-6 Prévenir les risques professionnels : suivre la prochaine campagne ministérielle de prévention des risques liés à l'amiante